

Le Plan de mobilité de l'Établissement Public

1^{er} janvier 2024



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Introduction

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles sous la surveillance et la garantie du Parlement (Article L. 518-2 du Code monétaire et financier).

Le groupe accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de politiques de mobilité durable, du conseil en ingénierie à la distribution, en passant par le financement et l'exploitation des infrastructures.

Afin de répondre aux enjeux d'aménagement des territoires, le Groupe accompagne l'essor de nouvelles formes de mobilité et investit dans le secteur de la mobilité partagée et collective ainsi que dans des opérateurs et des infrastructures (bornes de recharges électriques, télécentres, espaces de coworking, etc.) permettant le développement de ces nouvelles formes de mobilité. Bpifrance finance également les entreprises françaises du secteur, en dette, en capital ou via ses outils de financement de l'innovation.

Parallèlement à sa contribution volontaire aux grandes transitions du pays, le groupe Caisse des Dépôts a un impact quotidien sur les territoires où il est implanté et sur l'environnement. Celui-ci est lié à ses activités ainsi qu'à son fonctionnement en tant qu'organisation. La responsabilité d'entreprise du Groupe, partagée par l'ensemble de ses entités, comporte ainsi un volet interne. Elle se traduit par des programmes d'action adaptés et pilotés de manière autonome par chacune de ces entités.

Afin d'optimiser les déplacements professionnels de leurs collaborateurs et d'en réduire l'impact environnemental, la plupart des entités du groupe Caisse des Dépôts se sont dotées de politiques encadrant ces déplacements : incitation à l'usage des transports en commun sur les courtes distances et des modes les moins émetteurs en CO2 sur les longues distances, encadrement des trajets en taxis, etc. Les entités disposant d'une flotte de véhicules de fonction ou de service en améliorent par ailleurs la performance énergétique par le recours à des véhicules électriques ou hybrides. Enfin, elles ont mis à disposition de leurs collaborateurs des outils de travail collaboratifs.

Concernant les déplacements domicile-travail des collaborateurs, diverses mesures sont mises en œuvre : développement du télétravail, implantation des sites à proximité des transports en commun, promotion et facilitation des modes de déplacement doux et actifs (marche et vélo), mise en place de navettes électriques connectées au réseau classique, etc.

Plusieurs entités du groupe Caisse des Dépôts ont intégré ces mesures dans une démarche globale, sous la forme de plans de mobilité (PDM), engagement qui vise à **optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements** liés à l'activité de la structure – *Etablissement Public, entreprise...*, en particulier ceux de son personnel, dans une **perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre** et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et moyens de transports. Il peut concerner tous types de déplacements : trajets domicile-travail, déplacements professionnels, visiteurs, fret et livraison.

Conformément aux lois n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, l'Établissement public est tenu d'élaborer un Plan de Mobilité (PDM) et a publié son premier plan en février 2018 qui :

- Porte sur la période 2018-2023,
- Concerne les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail,
- Est articulé en trois axes : réduire les besoins en déplacements, favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et rationaliser les déplacements en voiture,
- Comprend des mesures générales qui s'appliquent à tous les sites et des mesures particulières qui tiennent compte des spécificités locales (Archipel parisien - 7ème et 13ème arrondissement, Angers et Bordeaux).

Le PDM 1^{ère} génération arrivant à échéance, un nouveau PDM – *dit PDM2* – portant sur la période 2024-2028 est défini, en s'appuyant sur les résultats du PDM 1, des évolutions de l'organisation du travail et des résultats du questionnaire Mobilité proposé aux collaborateurs au 1^{er} semestre 2023.



Sommaire

01. PDM 1 (2018-2023)	5
02. Le plan de mobilité 2024-2028	8

01

PDM 1 (2018-2023)



Situation au 31 décembre 2022

En 2018, l'établissement public a adopté son premier plan de mobilité pour la période 2018-2023. Il est structuré en trois axes auxquels sont associés diverses actions. Le bilan définitif du plan de mobilité 2018-2023 sera publié au cours du second semestre 2024.

Axe 1 = Réduire les besoins en déplacements

- Par l'adaptation de l'organisation du travail : simplification de la demande de télétravail en 2019, incitation au télétravail, expérimentation puis pérennisation de la semaine de 4 jours,
- Par la mise à disposition d'une politique d'équipement qui facilite le travail à distance et réduit les déplacements : dotation de smartphone et ordinateur portable à tous les collaborateurs, outils de relation à distance avec un accompagnement technique de prise en main...

Axe 2 = Favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

- Par une offre d'aides financières : mise en place de l'indemnité kilométrique vélo puis du forfait mobilité durable, d'aides et de prêt pour l'acquisition de vélo, augmentation de la prise en charge des abonnements de transport en commun...
- Par une politique d'équipement volontariste : parking à vélo, casiers, vélos de service...

Axe 3 = Rationaliser les déplacements en voiture

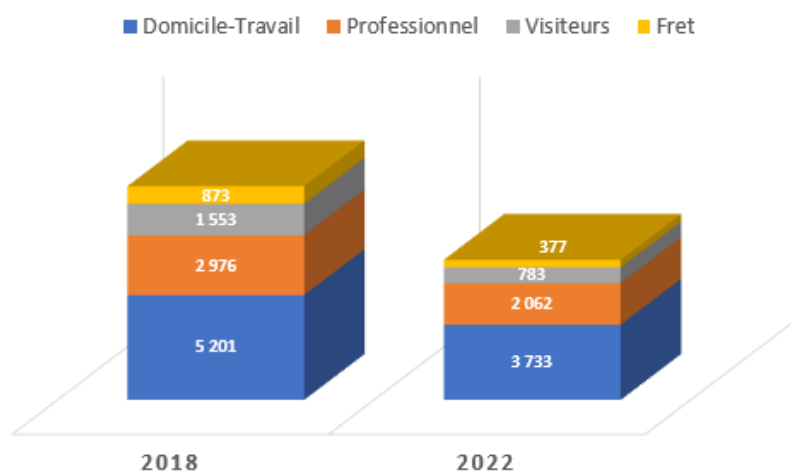
- Par une exigence de motorisation pour le parc de véhicules de fonction et de service et l'installation de bornes de recharge avec la validation d'un plan de déploiement de ces bornes jusqu'en 2027,
- Par une attention sur les bons usages via des formations à l'écoconduite à tous les détenteurs de véhicule de fonction (formation initiale et actualisation tous les trois ans).

Pour accompagner durablement les pratiques ou pour inciter à l'adoption de pratiques responsables, des actions de communication et de sensibilisation sont régulièrement proposées aux collaborateurs (semaine européenne de la mobilité, etc.)

Le bilan provisoire du PDM 2018-2023 à fin 2022 permet de dégager les résultats suivants :

- Le poste "Déplacement" du Bilan carbone représente 6 % du total des émissions de Gaz à effet de serre (GES) de l'Établissement public fonctionnement interne,
- Depuis la mise en œuvre du plan de mobilité, il enregistre une baisse de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au global et 37 % par collaborateur, dans une proportion similaire pour les trajets domicile-travail et pour les déplacements professionnels,
- Les catégories "déplacements visiteurs" et "Livraisons" baissent également de manière significative, respectivement 50 % et 67 %.

VOLUME GES PAR CATÉGORIE DE DÉPLACEMENTS (EN TCO₂E)



En 2022, l'Établissement public a été récompensé du "Prix de l'écomobilité" pour la catégorie "Grands comptes". Le jury a notamment salué les résultats obtenus.



02

Le plan de mobilité 2024-2028



Le Plan de mobilité 2024-2028

Le plan de mobilité de seconde génération s'inscrit dans la continuité du premier plan tout en élargissant son périmètre

- Il vise à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre en favorisant et encourageant notamment le recours aux mobilités douces tout en conservant ses objectifs pour les autres déplacements,
- Il élargit le périmètre d'action aux livraisons de nos fournisseurs, en cohérence avec nos engagements au sein du "Schéma de promotion des achats durables 2024-2027" (SPASER).

PLAN DE MOBILITÉ ETABLISSEMENT PUBLIC 2024-2028	
COMMUNIQUER, INFORMER	
Publication d'un "Guide de la mobilité" à l'attention de tous les collaborateurs, quelle que soit leur implantation géographique	Mise à disposition du guide au plus tard au T1 2025
Communication régulière sur les dispositifs d'aides financières	Au moins une fois par an
ETRE SOBRE	
Consultation des collaborateurs afin de s'assurer de la bonne adéquation de l'offre d'équipement vélo par rapport aux besoins, puis identifier et déployer un plan d'adaptation si nécessaire	Consultation tous les deux ans (prochaine T1 2026 au plus tard)
Revue du respect de l'application des règles de déplacements professionnels - <i>utilisation des taxis, déplacements aériens, etc.</i>	Annuel
Veiller à un dimensionnement adapté et sobre du parc automobile	Pendant toute la durée du PDM
FAVORISER LES MOBILITES DOUCES	
Inciter les nouveaux collaborateurs à recourir aux mobilités douces via notamment une offre découverte transport en commun	Expérimentation lancée au T4 2024
Consultation des collaborateurs afin de s'assurer de la bonne adéquation de l'offre d'équipement par rapport aux besoins, puis identifier et déployer un plan d'adaptation si nécessaire	Consultation tous les deux ans (prochaine T1 2026 au plus tard)
Augmentation du nombre de cyclistes, par des actions de sensibilisation et d'incitation	15 % minimum de cyclistes à fin 2028
Equiper les sites non pourvus à ce jour de stations de réparation et de gonflage vélos	Identification des besoins au S1 2024 et définition du plan de déploiement
DISPOSER D'UN PARC AUTOMOBILE RESPONSABLE	
Poser des exigences en matière de poids des véhicules	Pendant toute la durée du PDM
Respecter les critères de motorisation pour atteindre un parc composé de	100 % de véhicules hybrides en 2026 100 % de véhicules électriques en 2030
Poursuivre l'installation de bornes de rechargement électrique	Plan de déploiement interne acté (+ 524 bornes à fin 2027)
Poursuivre les formations à l'écoconduite pour les détenteurs de véhicule de fonction	Formation initiale et actualisation tous les trois ans
ETRE EXIGENT LORS DE NOS LIVRAISONS	
Etudier les conditions de livraison des marchés et valoriser les offres proposant l'utilisation du critère labellisé "Objectif CO ₂ " (ou équivalent)	A compter de 2024, pour 100 % des marchés
Optimiser notre organisation et de nos pratiques internes en matière de livraison – <i>mutualisation, rationalisation...</i>	Généralisation progressive avec l'ensemble des parties prenantes internes

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)